

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Séance ordinaire du 16 décembre 2021

L'an 2021, le 16 décembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis salle Jean Guillot à Yvrac, sous la présidence de Frédéric DUPIC, pour une séance ordinaire.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Pierre COTSAS, Pascal COURTAZELLES, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Olivier LAFEUILLADE, José MARTIN, Cédric CHALARD, Mmes Céline BAGOLLE, Sylvie BRISSON, Laetitia DA COSTA, Emmanuelle FAVRE, Sylvie AYAYI, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE,

EXCUSEE :

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Harrag KOUTCHOUK
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Monsieur Pierre DURAND ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC

ABSENT :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAFEUILLADE

Date de convocation : 09/12/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D. 2021-12-08 : Renouvellement contrat assurance CNP 2022 - incapacité de travail

La Communauté de Communes Les Rives de la Laurence a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel.

La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Renouveler le contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;

- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Renouveler le contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

Fait à Saint-Loubès, le 20 décembre 2021

Le Président



Frédéric DUPIC